



# Inventaire de sites industriels et activités de service des Bouches-du-Rhône (IHR13)

Préambule départemental

Mise à disposition après actualisation

décembre 2014

**BRGM**  
**SERVICE DES ACTIONS RÉGIONALES**  
**Service géologique régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
117 Avenue de Luminy, BP 168 - 13276 MARSEILLE Cedex 9 – France – Tél. : 33 (0)4.91.17.74.77.



# 1. Cadre réglementaire de l'Inventaire Historique Régional (IHR)

Les inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de service, en activité ou non, ont été lancés en décembre 1993 par le ministère chargé de l'environnement. Le document réglementaire de référence s'intitule : "**Titre 1<sup>er</sup> du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées**"(Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001).

Les résultats de l'inventaire historique régional sont engrangés dans la base de données des sites industriels et activités de service (**BASIAS**) dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, forcément non exhaustives (voir 4.3.), les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

Compte tenu des finalités affichées, BASIAS a reçu un avis favorable de la Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés (CNIL) en septembre 1998.

La création de BASIAS et les principes de son utilisation sont définis dans l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998 publié le 16 avril 1999, ainsi que dans deux circulaires ministérielles, en date du 26 avril 1999, adressées aux préfets (n° 99-315) et aux directeurs de DRIRE (n° 99-316).

**Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la base de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

## 2. Déroulement et membres du comité de pilotage régional

### Organismes financeurs :

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières de la Région PACA (BRGM-PACA),
- MEDDTL Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (pour la 2eme campagne).

**Animateur** : DRIRE Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) pour la première campagne, puis Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA (DREAL) pour la 2eme campagne.

**Opérateur** : BRGM - Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

#### **Autres organismes :**

- Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE PACA) pour le compte de la Région PACA,
- Archives départementales des Bouches-du-Rhône,
- Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie de la région PACA (CRCI),
- Etablissement Public Foncier
- Mairie de Marseille,
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône ,
- Préfecture des Bouches-du-Rhône,
- DDTM des Bouches-du-Rhône,
- Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP13), pour la 2eme campagne,
- DRAC
- Syndicats professionnels (via la CCI),

Le rôle de cette instance a été de définir les objectifs, le cadre et les particularités de l'étude, d'assurer le suivi administratif et technique de l'opération et d'apporter son aide au maître d'œuvre et à l'opérateur tout au long de la réalisation de l'inventaire.

### **3. Cadrage retenu pour le département concerné**

#### **Les sources d'archives exploitées :**

**Pour la première campagne d'inventaire**, le comité de pilotage a retenu les options suivantes au cours des réunions préparatoires et de lancement en dates des 16 avril 1998, 11 juin 1998 et 24 juillet 1998 :

- source d'information exploitée : les Archives départementales.
- période couverte par les recherches : 1830 – 1968 :
  - o séries XIVM pour la période 1830-1959,
  - o séries M14 pour la période 1959-1968.

Le comité de pilotage a sélectionné la liste des produits et activités qui doivent faire l'objet du dépouillement archivistique.

**Pour la deuxième campagne d'inventaire**, le Comité de Pilotage a retenu pour les Bouches-du-Rhône les sources archivistiques à consulter suivantes:

- les AD/13 pour tous les versements effectués par la préfecture et concernant les dossiers jusqu'en 1998,
- la DRAC pour les sites répondant aux critères du cadrage de l'inventaire et qui auraient été recensés dans le cadre de l'inventaire du patrimoine industriel (Base Mérimée).

Cette deuxième campagne a effectivement commencé en avril 2010, suite à la réunion de lancement avec le Comité de pilotage du 27 janvier 2010 où ont été présentés les objectifs et la cadre de la mise à jour de l'inventaire.

L'exploitation initialement envisagée des dossiers d'archives stockés à la préfecture pour la période postérieure à 1998 jusqu'en 2009, n'a été réalisée que partiellement, faute de budget.

**La période inventoriée :** La période couverte par l'inventaire s'étale donc du début du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'aux dossiers de 1998.

**Les activités et produits recensés :** Ce sont les mêmes que ceux qui ont été retenus lors de la première campagne d'inventaire, complétés, notamment par les sites d'ordures ménagères, les mines et carrières ainsi que toutes les activités souhaitées par l'ANDRA.

Les sites recensés concernent ceux qui sont ou ont été le lieu d'une activité des groupes appelés SEI 1 et 2 tels que définis par référence à la circulaire ministérielle du 3 avril 1996 (cf. annexe 4 où sont présentés les 3 groupes avec leurs activités industrielles), à savoir :

- les activités du groupe 1 étant les installations concernant les déchets industriels, les industries de chimie, pétrochimie, transformation de la houille, les dépôts d'hydrocarbures, la métallurgie et fonderie, la sidérurgie primaire, les activités d'ennoblissement de textile, de tannerie, de traitement du bois, la cristallerie, la céramique, l'imprimerie et la papeterie ;
- les activités du groupe 2 étant les centrales thermiques, la sidérurgie secondaire des métaux non-ferreux, transformation de l'acier, industries mécaniques et ateliers d'entretien et de maintenance).

## 4. Méthodologie de l'IHR et ses limites

La méthodologie suivie est celle décrite dans le guide de l'ADEME, produit en février 1997 à la demande du Ministère chargé de l'écologie et établi à partir des expériences régionales alors en cours. Pour des raisons pratiques, cette méthodologie nationale a été menée par département afin de l'adapter aux particularités du département concerné.

Pour récolter les diverses informations relatives aux sites industriels (cf. chapitre 5 relatif aux données conservées dans BASIAS), la démarche d'inventaire a nécessité les tâches suivantes :

4.1. Cadrage et préparation : Réalisés de mai à juin 1998, puis actualisés lors de la réunion de janvier 2010 en étroite concertation avec le Comité de Pilotage.

4. 2. Présélection des cotes d'archives (pré-inventaire) : Réalisée de mai à juin 1998, puis complétée en janvier 2010.

Lors de la première phase, l'IHR a concerné les séries suivantes des dossiers des Archives Départementales relatifs aux Installations Classées et aux « Etablissement insalubres et incommodes » :

- XIVM pour la période 1830-1959
- M14 pour la période 1959-1968.

Lors du complément d'inventaire, la préselection des dossiers a porté essentiellement sur les archives départementales (post-1968) et sur les dossiers de la préfecture 13 lesquels n'ont pu être exploités que partiellement (cf. la liste des dossiers restants non exploités présentés en annexe 5 du rapport BRGM RP-61775-FR) ;

4.3. Dépouillement des archives : Réalisé de juillet à septembre 1998 et mars 1999, puis complété entre septembre 2010 et finalisé de mars à août 2011.

Cette étape permet de recenser un grand nombre de sites, **mais elle est forcément non exhaustive**, notamment parce qu'elle est tributaire des choix retenus par le comité de pilotage (type d'activités, période, ... ), parce que de nombreuses activités n'ont jamais donné lieu, légalement ou non, à l'élaboration de documents administratifs, et pour diverses autres raisons (versement non obligatoire des dossiers administratifs aux archives départementales, qualité des stockages très variable, dégradations et pertes dues aux aléas de l'histoire des régions, ...).

L'exploitation des dossiers archivistiques, porte pour l'essentiel sur les activités et produits mentionnés dans les groupes d'activités 1 et 2, tels que définis par le SEI. De plus, les activités qui intéressent l'ANDRA ont également été retenues, ainsi que les décharges du fait de leur fort potentiel polluant et pour finir les carrières afin de répondre aux besoins des consultants qui recherchent notamment des sites potentiels pour l'implantation de « parcs photovoltaïques ».

4.4. Regroupement des fiches manuscrites de dépouillement, par site : Réalisé de juillet à septembre 1998 et mars 1999, puis repris entre 2010 et 2012.

A ce stade pour les deux phases d'inventaires, après regroupement partiel des fiches, le nombre total de sites répertoriés est de 9174 dont 6704 localisés et géoréférencés.

4.5. Approche toponymique sur cartes anciennes et localisation des sites sur cartes IGN à 1/25000 : Réalisée de juillet à septembre 1998 et avril 1999 puis complétée entre 2010 et 2012. A défaut de plans de localisation présents dans le dossier consulté et d'adresse valide (rue ayant changé de nom, voire disparue) il s'avère impossible de localiser certains sites dont le pourcentage est variable selon les départements ;

4.5 bis. Saisie dans BASIAS des données acquises à ce stade : Réalisé en septembre 1998 et mai 1999 puis complétée de mars 2010 à septembre 2012.

4.6. Consultation des membres du comité de pilotage, des services déconcentrés de l'Etat et des mairies du département, pour contrôler et compléter l'information :

- Pour l'inventaire 2002 : Les services déconcentrés et autres organismes suivants ont été consultés de février à octobre 2000 : L'INSEE, l'Ecole Supérieure de Commerce de Marseille, l'ADEME, la CCI-MP, le CYPRES, la DDAF (MISE), la DDASS, la DDE, la DIMAH, la DIREN, la DSV, le PAM, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, les Services Maritimes, l'UFIP. La mairie de chaque commune sur le territoire de laquelle a été inventorié au moins un site a été consultée. Un tableau des sites inventoriés sur la commune avec leurs identifications et leur cartographie, leur a été envoyé. L'enquête a été lancée en décembre 2000 par l'intermédiaire de l'Union des Maires. Le retour d'enquête s'est achevé en décembre 2001.

- Pour l'inventaire 2013 : Il a été décidé (Réunion du 11 janvier 2013) que les mairies seraient consultées une deuxième fois, et que cela permettrait ensuite d'afficher directement les données sur Internet sans délai de 1 mois avant affichage à tout public. Cette phase a été réalisée entre mars et novembre 2013 et les retours ont été insérés dans BASIAS courant 2014.

4.7. Visites rapides (sans intrusion sur le site) : Réalisées de février à juin 2002, puis complétées entre 2011 et 2012, pour préciser la localisation et valider l'état d'occupation actuel des sites retenus pour cette tâche par le comité de pilotage ; Elle a porté sur :

- les sites concernés par les activités des groupes appelés SEI 1 et 2 tels que définis par référence à la circulaire ministérielle du 3 avril 1996
- les sites de dépôt de liquide inflammable (DLI) d'un volume supérieur ou égal à 50 m<sup>3</sup>;
- les sites dont l'activité est concernée par des substances radioactives;
- les sites dont l'activité actuelle n'est pas connue;
- les sites dont la localisation peut être précisée;
- les sites dont l'état actuel d'occupation peut être précisé.

Cependant, retrouver un site ancien sur le terrain est parfois impossible, car la rue n'existe plus, ou l'adresse est imprécise et sans numéro, ou les vieux bâtiments ont été démolis et remplacés par un quartier neuf. Lors de la visite rapide, la localisation de certains sites a pu être précisée. Sur tous les sites inventoriés, quelle que soit leur activité, 6704 sites ont pu être géoréférencés à l'issue des deux campagnes d'inventaire.

4.8. Numérisation des coordonnées XY des sites qui ont pu être localisés : seuls les sites localisés sur carte peuvent faire l'objet de ce géoréférencement, lequel a porté sur tous les sites, qu'ils aient cessé leur activité ou non. La numérisation a été réalisée dès la fin du dépouillement des archives et du report des sites sur carte IGN à 1/25000e.

Suite à la visite des sites, à la prise en compte des réponses des mairies consultées et de la gestion des doublons, le nombre total de sites dans BASIAS a été précisé.

**Au terme des deux inventaires (2002 et 2013), le nombre de sites localisés est de 6704 sur un total de 9174 sites, ce qui représente environ 73 % de sites géoréférencés.**

4.9. Recherche des critères environnementaux : Réalisée en juin 2002, puis actualisée en 2012, elle ne porte que sur les sites localisés des groupes SEI 1 et 2 n'ayant plus d'activité industrielle à ce jour ;

4.10. Fin des saisies dans BASIAS des données acquises lors des tâches 4.6 à 4.9 : Elle a été réalisée de juin à juillet 2002, puis complétée de juin à septembre 2012 et finalisée en novembre 2013 pour les données issues de l'enquête auprès des mairies.

4.11. Transfert des données vers un Système d'Information Géographique et cartes ;

4.12. Bilan, synthèse et rapport BRGM/RP-61775-FR -FR de décembre 2013.

<b>Nom de la région concernée : Région PACA</b>			
<b>Période étudiée pour l'inventaire : 1830-1998</b>			
<b>Date de fin de réalisation de l'inventaire : décembre 2013</b>			
	<b>Nombre total de communes du département</b>	<b>Nombre de communes ayant au moins un site recensé</b>	<b>Nombre de sites recensés au cours de l'inventaire</b>
<b>Bouches du Rhône</b>	<b>119</b>	<b>109</b>	<b>9174</b>

En 2002, **4423 sites** avaient été répertoriés sur le département des Bouches-du-Rhône lors de l'inventaire initial. Au terme du complément d'inventaire le nombre de sites présents dans BASIAS est, à fin décembre 2013, de **9174 sites**, soit **4751 sites supplémentaires** qui représentent une augmentation de **107,4 %** par rapport au premier inventaire. Par ailleurs de nombreux sites précédemment inventoriés ont été enrichis de données nouvelles.

Etat d'activité des sites

<b>Etat d'activité du site à la date de l'inventaire</b>	<b>Nombre de sites</b>
<b>Activité terminée</b>	<b>4069</b>
<b>En activité</b>	<b>2847</b>
<b>En activité et partiellement en friche</b>	<b>7</b>
<b>En activité et partiellement réaménagé</b>	<b>35</b>
<b>Partiellement réaménagé et partiellement en friche</b>	<b>25</b>
<b>Ne sait pas</b>	<b>2191</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9174</b>

## 5. Présentation sommaire de BASIAS

Les données récoltées au cours de l'IHR concernent, pour autant qu'elles figurent dans les dossiers consultés, l'identification et la localisation des sites, les activités exercées et les exploitants, les accidents ou pollutions connus, les éventuelles études connues sur le site, ainsi que la bibliographie des documents consultés. Parmi les sites recensés et localisés sur carte, ceux qui n'ont plus d'activité industrielle font l'objet d'une recherche complémentaire pour connaître, notamment, l'utilisation actuelle ou les projets de réaménagement pour les sites en friche et la vulnérabilité du sous-sol. Ce dernier critère a été instruit à partir de données synthétiques existant à l'échelle départementale.

A l'issue de l'inventaire, les données de l'IHR sont toutes conservées dans la banque de données nationale unique dénommée BASIAS homogène pour toutes les régions



et cohérente par rapport aux souhaits du ministère chargé de l'écologie. Elle est conçue pour être interrogeable tant à l'échelon régional, qu'au niveau national.

Le nombre important des champs de cette base permet d'engranger l'information trouvée au cours du dépouillement des différentes sources d'information (archives, cartes,...) ; à défaut, il est exclu, dans cette démarche d'inventaire, de la rechercher systématiquement pour chaque site.

## 6 - Utilisation et diffusion des données

Conformément aux souhaits du Ministère chargé de l'écologie, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM.

A l'issue de l'inventaire, la livraison de l'application informatique BASIAS et des données contenues à cette date, est faite aux cofinanceurs pour une utilisation conforme aux finalités conditionnant la déclaration auprès de la CNIL. Dans le cas où ces données devraient être utilisées pour un besoin autre, ne faisant pas partie des finalités déclarées, l'utilisateur devra procéder à une déclaration spécifique auprès de la CNIL pour son besoin particulier. Aucune utilisation des données à des fins de démarchage commercial n'est autorisée.

L'application informatique BASIAS fonctionnant avec un "run-time" de Microsoft ACCESS ©, l'utilisateur devra en acquérir le droit d'utilisation auprès de cet organisme s'il n'est pas déjà en possession d'une licence Microsoft ACCESS ©, ainsi que des conditions de maintenance et d'assistance.

Afin d'informer tout public de l'existence de BASIAS et de permettre la consultation des résultats de l'inventaire, la démarche suivante a été retenue :

- publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel créant la base nationale,
- fourniture à la préfecture des CD-ROM des fiches de sites au format « pdf », classées par commune, recensées dans le département ; seuls les champs et critères renseignés sont présentés,
- les mairies concernées par l'inventaire ayant été sollicitées par courrier préfectoral pour contribuer à l'instruction de cette base de données sont, de fait, informées de cet inventaire. Elles peuvent télécharger et consulter les données des sites les concernant ;
- information du conseil général et de la chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'IHR ( <http://basias.brgm.fr> ).

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables :

- à la Préfecture du département des Bouches du Rhône,
- dans chaque mairie du département des Bouches du Rhône concernée par au moins un site,
- à la Direction Régionale du BRGM de PACA, 117 Avenue de Luminy 13009 Marseille,
- et sur Internet.



Le droit d'accès des personnes concernées par les sites (propriétaires et occupants en titre des sites concernés), prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la Préfecture du département ou de la Direction Régionale du BRGM. Le droit de rectification s'exerce auprès de la Direction Régionale du BRGM, sur justificatif de la qualité de la personne concernée et fourniture d'un plan de localisation à 1/25 000 du site concerné.

Le BRGM, les partenaires de l'inventaire, ainsi que les autres fournisseurs de données ne pourront être tenus pour responsables, directement ou indirectement, du fait d'inexactitudes, d'omissions ou d'erreurs dans les informations communiquées. Toute interprétation faite par l'utilisateur des données mises à disposition ne saurait engager que la responsabilité de son auteur.

Le BRGM et les partenaires de l'inventaire ne sauraient être tenus responsables d'une éventuelle incompatibilité du fichier avec le système informatique de l'utilisateur ou d'une inadéquation du fichier aux besoins de l'utilisateur.

Les destinataires et consultants seront responsables d'une éventuelle utilisation abusive, par d'autres usagers, des fichiers numériques qu'ils auront acquis ou téléchargés.

La mise à disposition des données ne comporte aucune obligation pour le BRGM, ni pour les partenaires de l'inventaire et autres fournisseurs de données, de les actualiser après la date de cession.

# ANNEXES

## 1. Convention adoptée pour enregistrer les dates utilisées pour instruire la banque de données BASIAS

La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est : 01/01/1111,
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :
  - 01/01/1111,
  - 01/01/1112,
  - 01/01/1113,
  - etc.
- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si l'année et le mois sont connus, le champ date est : 01/mois précis/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

## 2. Lexique des abréviations spécifiquement utilisées pour instruire la banque de données BASIAS de l'inventaire du département des Bouches du Rhône

Liste des abréviations	
AD	Archives Départementales
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEP	Alimentation en Eau Potable
AE RMC	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
ANDRA	<a href="#">Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs</a>
AP	Arrêté préfectoral
ASPPIV	Association pour la Sauvegarde et la Protection du Patrimoine Industriel de Vaucluse
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
BASOL	Base de données des Sols et des sites pollués appelant une action des pouvoirs publics
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BSS	Banque de données du Sous-Sol
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COGA	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
CRCI	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
DDAF (MISE)	Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts – Mission interministérielle sur l'Eau

DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGCL	Dépôt de gaz combustible liquéfié
DIB	Déchets Industriel Banals
DIMAH	Direction des Matières premières et des Hydrocarbures (n'existe plus, dépendait du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)
DIS	Déchets Industriels Spéciaux
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DLI	Dépôt de Liquide Inflammable
DPPR	Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DSV	Direction des Services Vétérinaires
EDF	Electricité de France
EDII	Etablissements Dangereux Incommodes et Insalubres
GDF	Gaz de France
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
IHR	Inventaire Historique Régional
JO	Journal Officiel
LI	Liquide inflammable
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ; souvent dénommé dans les textes par "ministère chargé de l'Environnement"
MEDD	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
MEDDTL	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
MEFI	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
NAF	Nomenclature des Activités Françaises
NAF modifié	Nomenclature des Activités Françaises adaptée à BASIAS
PNR	Parc Naturel Régional du Luberon
PSIC	(Proposition de Site d'Intérêt Communautaire) Natura 2000
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SEI	Service de « l'Environnement Industriel »
SIG	Système d'Information Géographique
UFIP	Union Française des Industries du Pétroles
ZICO	Zone d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

### **3. Liste des produits et activités établie par le Comité de Pilotage du 11 juin 1998 et complétée le 24 juillet 1998, à retenir dans l'inventaire des sites industriels des Bouches-du-Rhône.**

Acétylène (*depuis 1940*)  
Acides  
Affinage de l'or et de l'argent  
Agglomérés  
Alcool  
Allumettes  
Ammoniaques  
Asphalte, bitumes, goudrons  
Blanchisserie (*depuis 1900*)  
Bois  
Briqueterie, tuilerie, carrelage, céramique, faïence, produits réfractaires.  
Brome  
Caoutchouc  
Carrière, mine  
Carrosserie (> 15 ouvriers)  
Charbon  
Charbonnage  
Chaudronnerie (> 15 ouvriers)  
Chauffage, chaufferie  
Chaussures  
Chlore  
Chlorure de méthyle  
Ciment, chaux et plâtre (*fabrication*)  
Colles  
Conserves alimentaires  
Détersif  
Eau (*stations industrielles*)  
Electricité (*thermique*)  
Encre  
Engrais chimiques et organiques  
Explosif (*fabrication*)  
Extincteur (*fabrication*)  
Ferblanterie  
Ferraille (> 50 m<sup>2</sup>)  
Frigorifique (*soumis à autorisation*)  
Garages (> 500 m<sup>2</sup>)  
Gaz (*fabrication*)  
Glycérine  
Graisses (*depuis 1900*)  
Huiles, huilerie, corps gras (*dont savonneries*)  
Imprimerie

Laines (*mégisserie, teinturerie*)  
Liquide inflammable (> 10 m<sup>3</sup>)  
Matières plastiques  
Mécanique  
Métaux, métallurgie, construction métallique  
Minerais  
Minoterie  
Mobilier métallique  
Peaux (*traitement*)  
Plomb de chasse (*fabrication*)  
Produits chimiques (*fabrication et stockage*)  
Radioélectricité (*bobinage avec Cu*)  
Salaisons  
Serrurerie  
Soudure  
Substances radioactives  
Transformateurs  
Trituration  
Vernissages

#### 4. Secteurs d'activité prioritaires : Grille d'orientation (texte annexé à la circulaire ministérielle du 03/04/1996) et Code NAF 2008 correspondant, adapté à BASIAS

<b>GROUPE 1 (priorité 1)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Installations de recyclage, de valorisation et d'élimination de déchets industriels spéciaux.</li><li>• Production et/ou stockages (associés ou non à l'activité de production) des industries de la chimie, de la pétrochimie, de la carbochimie, de la pharmacie et de la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille.</li><li>• Dépôts d'hydrocarbures et station-service.</li><li>• Industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux (cokerie, agglomération de houille, haut fourneau, aciéries à oxygène,...) et du traitement de surface.</li><li>• Activités d'ennoblissement textile, de tannerie et de traitement du bois.</li><li>• Activités de cristallerie et de céramique.</li><li>• Imprimerie et papeterie.</li></ul>
<b>GROUPE 2 (priorité 2)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Centrales thermiques (charbon, fuel).</li><li>• Sidérurgie secondaire (four à arc électrique,...) des métaux non-ferreux, transformation de l'acier (laminage, emboutissage,...) industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance.</li></ul>
<b>GROUPE 3 (priorité 3)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Autres activités (agricoles, agro-alimentaires, confection de vêtements, four à chaux...)</li></ul>

## Code NAF 2008, adapté à BASIAS

NAF 2008 adapté à BASIAS	Libellé : Au 05 juillet 2012 <i>NB : Dans les fiches BASIAS, il faut utiliser le code le plus précis et le plus détaillé possible</i>	Groupe définis par le ministère
<b>A</b>	<b>Agriculture, chasse, sylviculture et pêche</b>	<b>1</b>
<b>A01</b>	<b>Culture et production animale, chasse et services annexes</b>	<b>1</b>
A01.2	Cultures permanentes ( <i>légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières</i> )	<b>3</b>
A01.21Z	Culture de la vigne	<b>3</b>
A01.4	Production animale	<b>3</b>
A01.50Z	Culture et élevage associés	<b>3</b>
A01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes ( <i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i> )	<b>1</b>
A01.70Z	Chasse, piégeage et services annexes	<b>3</b>
<b>A02</b>	<b>Sylviculture et exploitation forestière</b>	<b>3</b>
<b>A03</b>	<b>Pêche et aquaculture</b>	<b>3</b>
A03.1	Pêche	<b>3</b>
A03.2	Aquaculture, <i>pisciculture, conchyliculture</i>	<b>3</b>
<b>B</b>	<b>Industries extractives</b>	<b>1</b>
<b>B05</b>	<b>Extraction de houille et de lignite</b>	<b>1</b>
B05.10Z	Extraction de houille	<b>1</b>
B05.11Z	<i>Extraction mais sans agglomération (Cf. B05.12Z) de la houille</i>	<b>3</b>
B05.12Z	<i>Agglomération de la houille (utilisation de brai) et/ou lavage de schlams</i>	<b>1</b>
B05.20Z	Extraction de lignite ( <i>avec ou sans agglomération</i> )	<b>3</b>
<b>B06</b>	<b>Extraction d'hydrocarbures</b>	<b>1</b>
B06.10Z	Extraction de pétrole brut ( <i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i> )	<b>1/souhaité par l'ANDRA</b>
<b>B07</b>	<b>Extraction de minerais métalliques</b>	<b>1</b>
B07.10Z	Extraction de minerais de fer	<b>3</b>
B07.21Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	<b>1/souhaité par l'ANDRA</b>
B07.29Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	<b>1</b>
<b>B08</b>	<b>Autres industries extractives</b>	<b>1</b>
B08.11Z	Extraction ( <i>carrières</i> ) de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise ( <i>voir aussi C23.7</i> )	<b>3</b>
B08.12Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	<b>3/souhaité par l'ANDRA</b>



B08.91Z	Extraction des minéraux chimiques (ex : soufre, sulfate, baryum,... ) et d'engrais minéraux (phosphate, potasse)	1
B08.92Z	Extraction de tourbe (avec ou sans agglomération)	3
B08.93Z	Production de sel	3
B08.94Z	Extraction d'amiante (Pour la fabrication de produits amiantés, voir le code C23.71Z)	1
B08.99Z	Autres activités extractives non classées ailleurs	?/selon produit
<b>B09</b>	<b>Services de soutien aux industries extractives</b>	<b>1</b>
B09.10Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures (bassin, boue... )	1/souhaité par l'ANDRA
<b>C</b>	<b>Industrie manufacturière</b>	<b>1</b>
<b>C10</b>	<b>Industries alimentaires</b>	<b>3</b>
C10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	3
C10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	3
C10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes : Voir aussi C11)	3
C10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.20Z)	3
C10.5	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets)	3
C10.6	Travail des grains (farine) ; fabrication de produits amylacés	3
C10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	3
C10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires (notamment aliments pour animaux)	3
<b>C11</b>	<b>Fabrication de boissons</b>	<b>3</b>
C11.01	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	3
C11.02	Production de vin (de raisin), cidre et bière	3
C11.07	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	3/souhaité par l'ANDRA
<b>C12</b>	<b>Fabrication de produits à base de tabac</b>	<b>3</b>
<b>C13</b>	<b>Fabrication de textiles</b>	<b>1</b>
C13.1	Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage	3
C13.2	Tissage	3
C13.3	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	1
C13.40Z	Fabrication d'articles textiles	3
C13.9	Fabrication d'autres textiles (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)	3
C13.91Z	Fabrication d'étoffes à mailles	3
<b>C14</b>	<b>Industrie de l'habillement et des fourrures</b>	<b>3</b>
C14.11Z	Fabrication de vêtements en cuir	3
C14.15Z	Fabrication de vêtements en textile	3
C14.2	Fabrication d'articles en fourrure	3

<b>C15</b>	<b>Industrie du cuir et de la chaussure</b>	<b>1</b>
C15.11Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures <i>et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)</i>	1
C15.12Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	3
C15.20Z	Fabrication de chaussures	3
<b>C16</b>	<b>Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie</b>	<b>1</b>
C16.10	<i>Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...</i>	1
C16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	3
C16.10B	Imprégnation du bois <i>ou application de peintures et vernis...</i>	1
C16.21Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois ( <i>aggloméré, contre-plaqué, ...</i> )	3
C16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (hors imprégnation)	3
C16.24Z	Fabrication d'emballages en bois (hors imprégnation)	3
C16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	3
<b>C17</b>	<b>Industrie du papier et du carton ; édition et imprimerie</b>	<b>1</b>
C17.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	1
C17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton ( <i>papier peint, toilette, emballage, ...</i> )	3
<b>C18</b>	<b>Imprimerie et reproduction d'enregistrements</b>	<b>1</b>
C18.1	Imprimerie et services annexes ( <i>y compris reliure, photogravure,...</i> )	1
C18.11Z	Imprimerie de journaux, <i>de livres et revues</i>	1
C18.20Z	Reproduction d'enregistrements ( <i>vidéo, son, informatique</i> ) <b>sans fabrication des supports</b> ( <i>bandes, disques : Voir C26.80Z</i> )	3
<b>C19</b>	<b>Cokéfaction, raffinage</b>	<b>1</b>
C19.10Z	Cokéfaction ( <i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i> )	1
C19.20Z	Raffinage, <i>distillation et rectification</i> du pétrole <i>et/ou stockage d'huile minérales</i>	1/souhaité par l'ANDRA
<b>C20</b>	<b>Industrie chimique</b>	<b>1</b>
C20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	1/souhaité par l'ANDRA
C20.11Z	Fabrication de gaz industriels	1
C20.12Z	Fabrication de colorants et de pigments <i>et d'encre</i>	1
C20.13B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base non classée ailleurs	1
C20.14Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1
C20.15Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1/souhaité par l'ANDRA
C20.16Z	Fabrication, <i>transformation et/ou dépôt</i> de matières plastiques de base ( <i>PVC, polystyrène,...</i> )	1
C20.17Z	Fabrication de caoutchouc synthétique ( <i>dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...</i> )	1
C20.18Z	<i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i>	1/souhaité par l'ANDRA

C20.20Z	Fabrication <i>et/ou stockage</i> de pesticides et d'autres produits agrochimiques ( <i>phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...</i> )	1
C20.30Z	Fabrication <i>et/ou stockage (sans application)</i> de peintures, vernis, encres et mastics <i>ou solvants</i>	1/souhaité par l'ANDRA
C20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	1
C20.41Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
C20.42Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
C20.51Z	Fabrication de produits explosifs <i>et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)</i>	1
C20.52Z	Fabrication <i>et/ou stockage</i> de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	1
C20.53Z	Fabrication <i>ou stockages</i> d'huiles essentielles <i>ou de produits destinés aux cosmétiques</i>	1
C20.59Z	Fabrication d'autres produits chimiques non classée ailleurs	1
C20.60Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
C20.70Z	<i>Fabrication de produits chimiques pour la photographie</i>	1
C20.80Z	<i>Fabrication de produits chimiques à usage industriel</i>	1
<b>C21</b>	<b>Industrie pharmaceutique</b>	1
C21.10Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base <i>et laboratoire de recherche</i>	1
<b>C22</b>	<b>Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique</b>	1
<b>C23</b>	<b>Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</b>	1
C23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre <i>et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)</i>	1
C23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite ( <i>de tuiles et briques</i> ) <i>et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)</i>	3
C23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine ( <i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i> )	1/souhaité par l'ANDRA
C23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	3
C23.51Z	<i>Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)</i>	1
C23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre ; <i>de mortier</i>	3
C23.61Z	<i>Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées</i>	1
C23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres ( <i>concassage, criblage, polissage</i> )	3
C23.71Z	<i>Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment, textiles, outils ou pièces ignifugés, ...)</i>	1
C23.9	Fabrication <i>et préparation</i> de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques non classée ailleurs	3/souhaité par l'ANDRA
<b>C24</b>	<b>Métallurgie</b>	1
C24.1	Sidérurgie	1
C24.20Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	1

C24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier ( <i>profilage, laminage, tréfilage, étirage</i> )	1
C24.4	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux ( <i>broyage et traitement des minerais</i> )	1/souhaité par l'ANDRA
C24.41	Production de métaux précieux	1
C24.42Z	Métallurgie de l'aluminium ( <i>production et première transformation</i> )	1/souhaité par l'ANDRA
C24.43Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain ( <i>production et première transformation</i> )	1/souhaité par l'ANDRA
C24.44Z	Métallurgie du cuivre ( <i>production et première transformation</i> )	1
C24.45Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
C24.46Z	Elaboration et transformation de matières nucléaires	3/souhaité par l'ANDRA
C24.47Z	<i>Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)</i>	3/souhaité par l'ANDRA
C24.5	Fonderie	1
C24.51Z	Fonderie de fonte	1
C24.52Z	Fonderie d'acier	1
C24.53Z	Fonderie de métaux légers	1/souhaité par l'ANDRA
C24.54Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux	1/souhaité par l'ANDRA
<b>C25</b>	<b>Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements</b>	<b>1</b>
C25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction ( <i>portes, poutres, grillage, treillage...</i> )	2
C25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques ( <i>pour gaz ou liquide</i> ) et de chaudières pour le chauffage central	2
C25.22Z	<i>Chaudronnerie, tonnellerie</i>	2
C25.40Z	Fabrication d'armes et de munitions	1
C25.50A	Forge, <i>marteaux mécaniques, emboutissage</i> , estampage, matriçage <i>découpage</i> ; métallurgie des poudres	2
C25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; <i>mécanique générale</i>	1
C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux ( <i>traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i> )	1/souhaité par l'ANDRA

C25.62A	Décolletage	1
C25.62B	Mécanique industrielle	2
C25.71Z	Fabrication de coutellerie	2
C25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux ( <i>emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...</i> )	2
<b>C26</b>	<b>Fabrication et réparation de machines de bureau, d'instruments médicaux, de produits informatiques, électroniques, optiques et horlogers</b>	<b>1</b>
C26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques ( <i>actifs ou passifs et condensateurs</i> )	1
C26.30Z	Fabrication d'équipements de communication ( <i>d'émission et de transmission, téléphone, radar,</i> )	2
C26.40Z	Fabrication de produits électroniques grand public, <i>d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)</i>	2
C26.52Z	Horlogerie	2/souhaité par l'ANDRA
C26.60Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, <i>matériel médico-chirurgical et d'orthopédie</i>	2
C26.70Z	Fabrication de matériels optique, photographique <i>et lunetterie (y compris application des vernis et peintures pour les pièces les concernant)</i>	2
C26.80Z	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	1
<b>C27</b>	<b>Fabrication d'équipements électriques</b>	<b>1</b>
C27.11Z	Fabrication <i>et réparation</i> de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1
C27.12Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2
C27.20Z	Fabrication, <i>réparation et recharge</i> de piles et d'accumulateurs électriques	1
C27.32Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2
C27.40Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	2
C27.5	Fabrication d'appareils électroménagers ( <i>électriques ou non</i> )	2
C27.90Z	Fabrication d'autres matériels électriques <i>et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)</i>	2
<b>C28</b>	<b>Fabrication de machines et équipements non classée ailleurs (<i>constructions mécaniques</i>)</b>	<b>2</b>
C28.1	Fabrication de machines d'usage général ( <i>fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs... </i> )	2
C28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général ( <i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i> )	2
C28.30Z	Fabrication de machines agricoles et forestières ( <i>tracteurs... </i> ) <i>et réparation</i>	2
C28.41Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux ( <i>du bois, portatives</i> )	2
C28.49Z	Fabrication d'autres machines-outils ( <i>à préciser</i> )	2
<b>C29</b>	<b>Industrie automobile</b>	<b>2</b>
C29.10Z	Construction de véhicules automobiles	2

C29.20Z	Fabrication de carrosseries et remorques	2
C29.31Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	2
<b>C30</b>	<b>Fabrication d'autres matériels de transport</b>	<b>2</b>
C30.1	Construction navale	2
C30.2	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	2
C30.3	Construction aéronautique et spatiale	2/souhaité par l'ANDRA
C30.9	Fabrication de matériels de transport non classée ailleurs	2
C30.91Z	Fabrication de motocycles <i>et de bicyclettes et véhicules pour invalides</i>	2
<b>C31</b>	<b>Fabrication de meubles</b>	<b>3</b>
C31.0	Fabrication de meubles <i>et matelas</i>	3
<b>C32</b>	<b>Autres industries manufacturières</b>	<b>3</b>
C32.1	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie, <i>monnaies métalliques</i> , et articles similaires	3/souhaité par l'ANDRA
C32.20Z	Fabrication d'instruments de musique	3
C32.30Z	Fabrication d'articles de sport	3
C32.40Z	Fabrication de jeux et jouets	3
C32.99Z	Autres activités manufacturières non classées ailleurs ( <i>crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...</i> )	3/souhaité par l'ANDRA
<b>C33</b>	<b>Réparation et installation de machines et d'équipements</b>	<b>2</b>
C33.20C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	2
<b>D</b>	<b>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</b>	<b>1</b>
<b>D35</b>	<b>Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération)</b>	<b>1</b>
D35.1	Production, transport et distribution d'électricité	1
D35.2	Production et distribution de combustibles gazeux ( <i>pour usine à gaz, générateur d'acétylène</i> ), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	1
D35.28z	<i>Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)</i>	1
D35.29z	<i>Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène)</i>	1
D35.30Z	Production et distribution de vapeur ( <i>chaleur</i> ) et d'air conditionné	3
D35.41Z	<i>Centrale électrique thermique</i>	1/souhaité par l'ANDRA
D35.42Z	<i>Centrale électrique hydraulique</i>	3
D35.43Z	<i>Centrale nucléaire</i>	3/souhaité par l'ANDRA
D35.44Z	<i>Transformateur (PCB, pyralène, ...)</i>	1
D35.45Z	<i>Compression, réfrigération</i>	3



<b>E</b>	<b>Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution</b>	<b>1</b>
<b>E36</b>	<b>Captage, traitement et distribution d'eau</b>	<b>3</b>
E36.00Z	Captage, traitement et distribution d'eau potable ou industrielle	3
<b>E37</b>	<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	<b>1</b>
E37.00Z	Collecte et traitement des eaux usées ( <i>station d'épuration</i> )	1
E37.10Z	Activités <i>et entreprises</i> de nettoyage <i>et/ou</i> de vidange	1
<b>E38</b>	<b>Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération et régénération</b>	<b>1</b>
E38.11Z	Collecte <i>et stockage</i> des déchets non dangereux <i>dont les ordures ménagères</i> ( <i>décharge d'O.M. ; déchetterie</i> )	1
E38.31Z	Démantèlement d'épaves, <i>récupération de matières métalliques recyclables</i> ( <i>ferrailleur, casse auto... </i> )	1
E38.32Z	Récupération de déchets triés <i>non métalliques recyclables</i> ( <i>chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z</i> )	3
E38.39Z	<i>Régénération et/ou stockage d'huiles usagées</i>	1
E38.41Z	<i>Décharge de pneus usagés</i>	1
E38.42Z	<i>Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)</i>	1/souhaité par l'ANDRA
E38.43Z	<i>Décharge de déchets verts</i>	3
E38.44Z	<i>Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)</i>	1
E38.45Z	<i>Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)</i>	1
E38.46Z	<i>Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques</i>	1/souhaité par l'ANDRA
E38.47Z	<i>Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)</i>	1
E38.48Z	<i>Dépôts de gravats (si réputés pollués)</i>	1
<b>F</b>	<b>Construction</b>	<b>3</b>
<b>F42</b>	<b>Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)</b>	<b>3</b>
F42.2	Construction de réseaux et de lignes ( <i>électrique, isolation, eau, gaz, plomberie</i> )	3
<b>F43</b>	<b>Travaux de construction spécialisés</b>	<b>3</b>
F43.1	Démolition, <i>terrassement</i> et préparation des sites	3
F43.13Z	Forages et sondages	3
F43.3	Travaux de finition ( <i>plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier</i> )	3



<b>G</b>	<b>Commerce ; réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos</b>	<b>1</b>
<b>G45</b>	<b>Commerce et réparation d'automobiles, de motocycles, de vélos</b>	<b>1</b>
G45.11Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	3
G45.20	Entretien et réparation de véhicules automobiles ( <i>ou autres</i> )	2
G45.21A	<i>Garages, ateliers de mécanique et soudure</i>	2
G45.21B	<i>Carrosserie, ateliers d'application de peinture sur métaux ou PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)</i>	2
G45.3	Commerce d'équipements automobiles	3
G45.40Z	Commerce et réparation de motocycles <i>et de bicyclettes</i>	2
<b>G47</b>	<b>Commerce de détail, sauf des automobiles, des motocycles, des vélos</b>	<b>1</b>
G47.30Z	Commerce <i>de gros, de détail, de desserte</i> de carburants en magasin spécialisé ( <i>station service de toute capacité de stockage</i> )	1
G47.52	Commerce de détail de quincaillerie, <i>droguerie</i> , peintures et verres en magasin spécialisé ( <i>sauf s'il y a production, fabrication de drogues, alors code 20, et groupe SEI 1</i> )	3
<b>H</b>	<b>Transports et entreposage</b>	<b>1</b>
<b>H49</b>	<b>Transports terrestres et transport par conduites</b>	<b>1</b>
H49.10Z	Transport <i>et installations</i> ferroviaire interurbain de voyageurs ( <i>gare de triage et entretien des locomotives</i> )	2
H49.39	Autres transports terrestres de voyageurs non classés ailleurs ( <i>gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation</i> ), à indiquer	2
H49.39C	Téléphériques et remontées mécaniques	3
H49.50Z	Transports par conduites ( <i>oléoduc, chimioduc, gazoduc, ...</i> )	1
<b>H50</b>	<b>Transports par eau</b>	<b>2</b>
H50.10Z	Transports maritimes et côtiers de passagers <i>et/ou de fret</i>	2
H50.30Z	Transports fluviaux de passagers <i>et/ou de fret (port fluvial)</i>	2
<b>H51</b>	<b>Transports aériens (aérodromes)</b>	<b>1</b>
<b>H52</b>	<b>Entreposage et services auxiliaires des transports</b>	<b>3</b>
H52.10	Entreposage et stockage <i>frigorigène ou non et manutention</i>	3
H52.2	Services auxiliaires des transports	3
<b>L</b>	<b>Activités immobilières</b>	<b>1</b>
<b>M</b>	<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	<b>3</b>
<b>M75</b>	<b>Activités vétérinaires</b>	<b>3</b>
<b>Q</b>	<b>Santé humaine et action sociale</b>	<b>3</b>
<b>Q86</b>	<b>Activités pour la santé humaine</b>	<b>3</b>
Q86.1	Activités hospitalières	3
Q86.90B	Laboratoires d'analyses médicales	3
<b>S</b>	<b>Autres activités collectives ou privées et de services</b>	<b>1</b>

<b>S96</b>	<b>Autres services personnels</b>	<b>1</b>
S96.01	Blanchisserie-teinturerie ( <i>gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR</i> ) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	1
<b>V</b>	<b>Stockage de produits</b>	<b>1</b>
<b>V89</b>	<b>Stockage de produits chimiques, de produits issues de la mine, de produit liquides inflammables et de boues diverses</b>	<b>1</b>
V89.01Z	Stockage de produits chimiques ( <i>minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...</i> )	1
V89.02Z	Stockage de charbon	3
V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1
V89.04Z	Terrils et/ ou crassier de mines	1/souhaité par l'ANDRA
V89.05Z	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	1/souhaité par l'ANDRA
V89.06Z	Boues de dragage ( <i>éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques</i> )	1
V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz ( <i>hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2</i> )	3
V89.08Z	Stockages de déchets de marées noires ( <i>hydrocarbures et matériaux souillées suite à naufrages</i> )	1